



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2016_46

Suppression du CCAS :
fin des fonctions des membres extérieurs

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-4 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Mignovillard en date du 7 novembre 2016, approuvant la suppression du centre communal d'action sociale de Mignovillard au 31 décembre 2016 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 11 janvier 2016, fixant le nombre des membres du conseil d'administration et désignant les membres issus du conseil municipal ;
- Vu** l'arrêté municipal AM_2016_11 dressant la composition du centre communal d'action sociale (CCAS) de Mignovillard ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Il est mis fin aux fonctions des membres extérieurs du centre communal d'action sociale (CCAS) de Mignovillard le 31 décembre 2016.
- Article 2 :** M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 8 décembre 2016

Le Maire,

Florent SERRETTE

